

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1950**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mercredi 5 juillet 1950.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a rapporté à ses collègues le dernier état des opérations militaires poursuivies au sud du 38<sup>e</sup> parallèle et notamment sur les lignes de résistance qui bordent la rive méridionale du fleuve Han.

Après avoir marqué les réactions déterminées à Washington par le retrait des troupes sudistes, le Président a donné des indications sur l'importance respective des éléments militaires engagés. M. Marcel Plaisant a enregistré la décision du Gouvernement britannique de mettre des unités navales à la disposition du commandement américain. Après avoir résumé les positions théoriques adoptées par la diplomatie soviétique, il a relevé que le Président Truman considère la question de l'Indochine sur un plan plus favorable aux intérêts français et laisse envisager une augmentation rapide du volume et de la qualité des fournitures militaires promises. Selon des interprètes qualifiés de l'opinion

américaine, il apparaît que, même si des résultats ne devaient pas être acquis avant un certain temps, le Département d'Etat était résolu à faire dans l'Est asiatique le plus grand effort pour défendre l'indépendance et la liberté des peuples.

Le Président a donné connaissance des observations présentées par M. Pinton, rapporteur officieux, sur le document de travail déposé par les experts français à la Conférence de Paris chargée de mettre au point l'organisation d'une Haute Autorité pour la production et la mise en commun du charbon et de l'acier. Ces observations, ainsi que l'état des négociations poursuivies à Paris, feront l'objet d'un rapport commun de MM. Debré et Pinton à la prochaine réunion de la commission. L'exposé du Président a donné lieu à un débat contradictoire auquel ont pris part MM. Georges Pernot, Léo Hamon et Brizard.

A la suite d'une observation présentée par M. Léo Hamon, la commission a manifesté son désir que les conventions relatives à la Sarre, qui ont déjà fait l'objet de son examen, lui soient effectivement transmises le plus tôt possible en vue d'un débat sur la ratification devant le Conseil de la République.

L'avis de M. Lassagne sur le projet de loi (n° 278, année 1950) tendant à ratifier la convention pour la répression du génocide a été adopté et la commission a exprimé le vœu que la discussion de ce projet en séance publique intervienne rapidement.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 5 juillet 1950.** — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — Le Président a prononcé l'éloge funèbre du professeur Portes, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins, récemment décédé.

M. Plait a ensuite donné connaissance de son rapport sur le projet de loi (n° 307, année 1950) adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'ordonnance du 24 septembre 1945, relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, chirurgien-dentiste et de sage-femme.

Le Président a demandé que le conseiller juridique siègeant avec voix consultative au conseil régional des médecins institué

pour chaque région sanitaire (art. 3) puisse être choisi parmi les avocats inscrits au barreau.

Cette suggestion a été adoptée.

La commission a, par ailleurs, décidé d'inclure dans l'article 5 *ter* du projet un nouvel alinéa modifiant l'article 53 de l'ordonnance du 24 septembre 1945 et relatif à la représentation des chirurgiens-dentistes du département de la Seine au sein du Conseil national de leur ordre.

Compte tenu de ces modifications, le rapport de M. Plait a été adopté.

La commission a approuvé le rapport de M. Vitter sur la proposition de loi (n° 401, année 1950) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à faire procéder à une étude complète de la situation démographique de la métropole, de l'Algérie, des départements et Territoires d'Outre-Mer. M. Vitter avait proposé à ses collègues de se rallier au texte voté par l'Assemblée Nationale.

Enfin, la commission a désigné M. Bernard Lafay comme rapporteur de la proposition de loi (n° 461, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier en ce qui concerne les stations uvales les dispositions de l'article 2, paragraphe 4° de l'acte dit : « loi n° 498 du 3 avril 1942 relative au régime des stations classées ».

## FINANCES

**Mardi 4 juillet 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,* la commission a poursuivi l'examen du budget des Travaux publics. Un ample débat s'est déroulé à propos de la subvention à la S. N. C. F. et des mesures de réorganisation envisagées dans cette Société. Y ont pris part, notamment, MM. Aubert, Clavier, Demussois, Lamarque, rapporteur, Pellenc et Alex Roubert, Président. La commission s'est particulièrement penchée sur les suppressions de lignes secondaires. Il ne lui a pas paru que des mesures de cet ordre soient toujours justifiées du point de vue économique ni qu'elles soient de nature à atténuer sensiblement le déficit de la S. N. C. F. C'est pourquoi elle a décidé de provoquer un débat sur cette question. Elle a, en outre, apporté les modifications suivantes aux chapitres :

*Chapitre 3090.* — (Service des Ponts et Chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement), réduction de 1 million destinée à sou-

ligner que les transferts de crédits correspondant aux dépenses antérieurement imputées sur fonds de travaux ont été trop largement calculés.

*Chapitre 5100.* — (Insuffisance du produit de l'exploitation des chemins de fer placés sous séquestre et frappés de déchéance et des chemins de fer d'intérêt général exploités en régie). — Réduction de 1.000 francs marquant la nécessité de traduire au prochain budget l'économie résultant de la suppression de la ligne Nice-Meyrargues.

*Chapitre 5140.* — (Indemnité à la S. N. C. F. destinée à compenser certaines réductions de tarifs voyageurs).

Réduction de 50 millions : ajustement de la dotation de ce chapitre en ce qui concerne le remboursement des frais de transport des économiquement faibles.

Réduction de 1.000 francs destinée à demander que des tarifs réduits soient consentis aux jeunes pour se rendre aux camps et colonies de vacances.

*Chapitre 5150* (Application éventuelle de l'article 35 de la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950) :

— réduction de 1.500 francs destinée à obtenir des explications sur l'intérêt économique de la reconstruction de la ligne de Bort à Ussel.

La commission a ensuite examiné officieusement le budget de l'Industrie et du Commerce. Après avoir entendu les observations de son rapporteur M. Marrane, elle a décidé, à la suite d'un échange de vues auquel ont pris part, notamment, MM. Aubert, Clavier, Marrane, rapporteur, Pellenc et Alex Roubert, Président, d'effectuer une réduction indicative de 1 million sur le chapitre 5080 (subvention à la Caisse de compensation des combustibles minéraux solides) pour obtenir des précisions sur la politique charbonnière du Gouvernement et marquer le désir de la commission de voir réduire autant que possible les importations de charbon.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné les amendements aux articles du projet de loi

relatif au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950. Elle a adopté les amendements n<sup>os</sup> 2 (à l'art. 12), 3 (à l'art. 16), 4 (à l'art. 19), 7 (à l'art. 39) présentés par M. Alric au nom de la commission de la Défense nationale. Elle a, par contre, repoussé les amendements n<sup>os</sup> 5 (à l'art. 32) et 6 (à l'art. 33) de M. Alric, et les amendements n<sup>os</sup> 8 (à l'art. 23) et 9 (à l'art. 26) de M. le Général Corniglion-Molinier et l'amendement n<sup>o</sup> 1 (art. additionnel n<sup>o</sup> 50 nouveau) de M. Jézéquel.

### FRANCE D'OUTRE-MER

**Judi 6 juillet 1950.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Razac sur le budget des dépenses civiles de la France d'Outre-Mer.

M. Razac a repris les différents points discutés par la commission au cours de sa séance précédente et rappelé les principales questions sur lesquelles il interviendra en séance publique au nom de ses collègues :

1<sup>o</sup> prise en charge par les budgets locaux ou par le budget général des traitements des magistrats ;

2<sup>o</sup> suppression du service administratif colonial ;

3<sup>o</sup> recherche scientifique Outre-Mer ;

4<sup>o</sup> représentation du Conseil de la République au comité directeur du F. I. D. E. S.

La commission a confirmé la position qu'elle avait prise sur ces questions, position d'ailleurs conforme à celle de la commission des Finances.

Elle a ensuite émis le vœu d'être saisie pour avis de la proposition de résolution (n<sup>o</sup> 437, année 1950) de M. Durand-Réville concernant la diffusion de la pensée française dans l'Union Française et à l'étranger.

Enfin, M. Charles-Cros a évoqué la constitution du nouveau ministère des Etats Associés et envisagé ses répercussions sur le plan des travaux parlementaires.

JUSTICE ET LégISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Jeudi 6 juillet 1950.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Sur le rapport de son Président, la commission, unanime, a adopté, dans le texte de l'Assemblée Nationale, le projet de loi (n° 278, année 1950) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, signée à Paris le 11 décembre 1948.

Elle a, en outre, désigné comme rapporteurs :

— M. Kalb, du projet de loi (n° 472, année 1950) tendant à compléter l'article 14 et à modifier les articles 22 et 23 de l'ordonnance du 21 avril 1945 portant deuxième application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et édictant la restitution aux victimes de ces actes de ceux de leurs biens qui ont fait l'objet d'actes de disposition ;

— M. Marcihacy, du projet de loi (n° 473, année 1950) relatif aux brevets d'invention ayant appartenu à des ressortissants allemands.

MOYENS DE COMMUNICATION,  
TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 6 juillet 1950.** — *Présidence de M. Dubois, président.* — M. Aubert a fait, tout d'abord, une brève communication relative au groupement d'achat des Carburants (G. A. C.), remplacé par le « Fonds de soutien des hydrocarbures et assimilés nationaux » et il a demandé qu'un commissaire soit chargé spécialement d'étudier le problème des carburants.

M. Boisrond a été désigné à cet effet par ses collègues.

Ensuite, la commission a consacré une sixième séance à l'étude de la proposition de loi (n° 209, année 1950) tendant à étendre le bénéfice de la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics

réguliers de voyageurs et de marchandises, dont M. Pinton avait été nommé rapporteur.

Celui-ci a donné lecture de son rapport définitif, en évoquant, à nouveau, les différents problèmes soulevés par ce texte et en insistant sur le fait que le vote de la loi relative à la C. A. M. R. est surtout réclamé par le personnel des V. F. I. L., mais que celle-ci est un texte de circonstance qui, s'il apporte des ressources nouvelles à la C. A. M. R., ne résout pas le problème dans l'avenir.

Le rapporteur a insisté également sur le fait que la loi nouvelle enlèverait à la Sécurité sociale 170.000 cotisants et 4 à 5 % de ses recettes et assimilerait d'un seul coup tous les transports routiers aux services d'intérêt public.

Il a conclu en proposant à ses collègues un texte entièrement différent de celui voté par l'Assemblée Nationale et permettant au Conseil de la République d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'importance de ce problème :

*« Dans un délai de six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement déposera sur le bureau de l'Assemblée Nationale un projet de loi organisant définitivement la coordination du rail et de la route et comportant toutes les dispositions relatives au régime des retraites des salariés de l'une et de l'autre catégorie. »*

*En attendant le dépôt et le vote de ce projet de loi, il prendra dans l'immédiat les mesures nécessaires :*

1° *Pour faire appliquer strictement les dispositions de la loi du 22 juillet 1922 et des lois subséquentes ;*

2° *Pour attribuer à la Caisse Autonome Mutuelle de Retraites les ressources lui permettant de faire face à la revalorisation et à la péréquation des pensions servies par ladite caisse. »*

M. Aubert a résumé les propositions du rapporteur, en indiquant qu'il était disposé, quant à lui, à les voter.

M. Giaque a donné connaissance à ses collègues d'une lettre évoquant la modicité des retraites actuellement servies par la C. A. M. R. aux « petits cheminots » et M. Pinton a lu celle qu'il avait reçue de M. Dorge, secrétaire général du Ministère des Travaux publics, en réponse à un questionnaire précis qui lui avait été adressé au nom de la commission tout entière.

M. Boisrond s'est élevé contre le principe même d'une majoration du prix de l'essence, si modique soit-elle et il a reçu, sur ce point, l'approbation de M. Hébert.

M. Bertaud a donné quelques explications sur la situation actuelle des employés de la S. N. C. F. et indiqué qu'ils accepteraient, dans leur grande majorité, de voir reculer l'âge de la retraite.

M. Pouget a demandé que le rapporteur assortisse son nouveau texte de propositions concrètes; susceptibles d'indiquer au Gouvernement la voie où il devra s'engager.

M. Boisrond a insisté sur la caducité des lois de 1932 et 1933, due à l'ordonnance instituant le régime général de la Sécurité sociale et au règlement d'administration publique qui l'a suivie.

M. Pinton lui a répondu qu'il importait de ne pas confondre l'application de lois votées depuis 1922 et leur extension à de nouvelles catégories de travailleurs.

Enfin, par 10 voix contre une, le texte proposé par M. Pinton à l'assentiment de la commission a été adopté par elle.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 6 juillet 1950.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.*  
— La commission a adopté le rapport de M. Vanrullen sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier le décret-loi du 29 octobre 1936.

Une partie de la réunion a été consacrée à l'examen du budget de l'Industrie et du Commerce. M. de Villoutreys, Commissaire délégué auprès de la commission des Finances, a relaté les travaux de cette commission, saisie au fond. Après un bref échange de vues sur les principaux chapitres du budget de ce département, M. Bousch a été chargé de rapporter devant le Conseil l'avis de la commission sur l'ensemble de cette question.

La commission a décidé de se saisir pour avis du projet de budget du Commissariat général au Plan.

M. Bousch a été désigné pour présenter les observations de la commission sur ce budget lors de la discussion en séance publique.